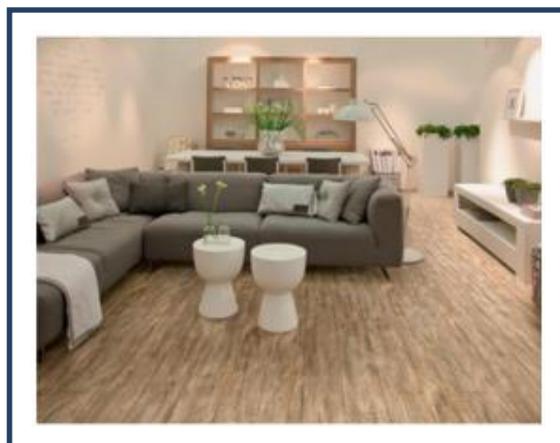


FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT KALEI

Revêtements de sol PVC Expansé Relief (VER) $\geq 1,7$ kg/m² – Marché Résidentiel

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2:2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN:2022



Numéro d'enregistrement INIES : 20250645244

Date de publication : 17 juin 2025

Version de la FDES : 1.1

AVERTISSEMENTS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KALÉI (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2:2019 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN:2022 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « Environmental Product Declaration » (EPD) est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). En France, on utilise le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2. L'écriture scientifique des valeurs chiffrées est simplifiée. $2,53 \times 10^{-6}$ est ainsi par exemple écrit sous la forme 2,53E-06. Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- Le kilogramme « kg »,
- Le mètre cube « m³ »,
- Le kilowattheure « kWh »,
- Le mégajoule « MJ »,
- Le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- N/A : non Applicable
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- COV : Composés organiques volatils
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

PRECAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DE PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Informations générales.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et des produits.....	6
4	Étapes du cycle de vie.....	8
4.1	Étape de production, A1-A3.....	9
4.2	Étape de construction, A4-A5.....	9
4.3	Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	10
4.4	Étape de fin de vie C1-C4.....	11
4.5	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D.....	11
5	Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....	12
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie.....	13
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	21
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	22
9	Références commerciales couvertes.....	23
10	Bibliographie.....	24

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme de vérification INIES.

Contact :

KALÉI

<https://www.kalei-services.org/>

Coordonnées du contact :

11 bis rue de Milan 75009 Paris

info@kalei-services.org

01 44 01 16 44

2 INFORMATIONS GENERALES

1. Nom et adresse du déclarant :

KALÉI 11 bis rue de Milan 75009 Paris France.

2. Les fabricants pour lesquels la FDES est représentative :

Cette FDES est représentative des revêtements de sol PVC Vinyl Expansé Relief (VER) de masse surfacique supérieure ou égale à 1,7 kg/m², commercialisés en France pour le marché résidentiel, par les sociétés suivantes membres de KALÉI :

- **B.I.G. Floorcoverings – Beaulieu**, Rue de l'énergie, 59560 Comines, France.
- **Gerflor S.A.** 50 cours de la République, 69100 Villeurbanne, France.
- **Tarkett**, 1 TERR Bellini, 92800 Puteaux, France.

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » et module D

4. Type de FDES :

Cette FDES est une FDES collective.

5. Les références commerciales et identifications des produits :

Les références commerciales couvertes par cette FDES sont disponibles sur le site de l'INIES dans l'onglet « Informations générales » à la ligne « Références commerciales couvertes », ainsi qu'au chapitre 9 de ce document.

6. Cadre de validité :

Les règles caractérisant l'inclusion des références à l'étude ont été définies en réalisant une analyse de sensibilité et de variabilité, conformément à l'annexe L du complément national NF EN 15804+A2/CN. Les impacts étant homogènes pour ce type de produit, les valeurs des impacts déclarés dans cette FDES correspondent au produit moyen. Ce produit type est construit en réalisant la moyenne de chacun des paramètres constituant les produits de l'échantillon, pondérée par les chiffres de vente de l'année 2022.

Les paramètres sensibles étant confidentiels et/ou interdépendants, le cadre de validité de la FDES est constitué par la liste nominative des références (paragraphe 5).

7. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> Vérification interne <input checked="" type="checkbox"/> Vérification externe	
(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie :	
	Programme de vérification : FDES-INIES (décembre 2023)
	http://www.inies.fr/
	Association HQE
	4, avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS France
	Vérificateur ou vérificatrice habilité : GHOUMIDH Anis (Engineeria)
Numéro d'enregistrement au programme INIES : 20250645244	
Date de 1ère publication : 17 juin 2025	
Date de mise à jour : N/A	
Date de vérification : 17 juin 2025	
Date de fin de validité : Décembre 2030	
a) Règles de définition des catégories de produits	
b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).	

8. Lieux de production :

Les produits couverts par la FDES peuvent être fabriqués dans l'une des 4 usines suivantes :

- **Beaulieu**, Juteks D.O.O. Loznica 53a 3310-Zalec Slovénie.
- **Beaulieu**, Beauflor - BIG Floorcoverings NV, Rijksweg 442, 8710 Wielsbeke, Belgique.
- **Gerflor**, Zone industrielle Bois des Lots 26130 Saint Paul Trois Châteaux, France.
- **Tarkett**, TARKETT HOLDING GmbH, Granastraße 122, 54329 Konz, Allemagne.

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DES PRODUITS

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Couvrir 1 m² de sol intérieur avec un revêtement de sol PVC Vinyl Expansé Relief (VER) de masse surfacique supérieure ou égale à 1,7 kg/m², et participer à la décoration et au confort des locaux en assurant les performances décrites dans les normes européennes NF EN ISO 26986⁽¹⁾ et NF EN 14041⁽²⁾ pour une durée de vie de 25 ans, avec une efficacité acoustique au bruit de choc d'au moins 15 dB suivant la norme NF EN ISO 717-2 ⁽³⁾, et un niveau de sonorité à la marche inférieur à 65 dB suivant la norme NF S 31-074 ⁽⁴⁾.

Le revêtement répond :

- au classement des locaux au plus U3P3 définis par le CSTB ⁽⁵⁾
- ou à la classification internationale au plus 33-42 définie par la norme NF EN ISO 10874⁽⁶⁾. »

⁽¹⁾ NF EN ISO 26986 : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol amortis à base de poly (chlorure de vinyle) expansé – Spécifications

⁽²⁾ NF EN 14041 : Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés - Caractéristiques essentielles

⁽³⁾ NF EN ISO 717-2 : Acoustique - Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction - Partie 2 : Protection contre le bruit de choc

⁽⁴⁾ NF S 31-074 : Acoustique - Mesurage de l'isolation acoustique des immeubles et des éléments de construction - Mesurage en laboratoire du bruit de choc dans une salle par les revêtements de sol posés dans cette salle

⁽⁵⁾ Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux - e-Cahier du CSTB n° 3782 – Juin 2018

⁽⁶⁾ NF EN ISO 10874 : revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés : classification

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

Couvrir 1 m² de sol intérieur.

3. Description des produits et de l'emballage :

Les revêtements de sol VER sont des revêtements hétérogènes réalisés par enduction en plusieurs couches sur un envers en mousse avec parfois une armature de renfort en voile de verre. Les produits peuvent être emballés avec un film de polyéthylène haute densité, un film de polyéthylène basse densité, du polyéthylène téréphtalate (PET), du polypropylène (PP), du carton et/ou du papier.

4. Description de l'usage des produits (domaine d'application) :

Les produits sont principalement installés dans des locaux individuels ou collectifs en travaux neufs ou en rénovation.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Les produits répondent à l'étiquetage sanitaire A+ (cf. paragraphe 7).

6. Description des principaux composants et/ou matériaux des produits :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	1,89E+00
Principaux composants	kg/m ²	PVC Plastifiant Charge Additifs (dont stabilisant) Support en fibres de verre Vernis polyuréthane
Quantité de produits complémentaires	kg/m ²	Colle acrylique : 2,10E-01
Emballage de distribution	kg/m ²	Carton : 4,78E-02 PEHD : 1,46E-02 PEBD : 2,02E-06 Papier : 2,25E-07 Polyéthylène Téréphtalate (PET) : 1,92E-04 Polypropylène (PP) : 1,51E-03

7. Déclaration de contenu :

Les produits ne contiennent pas de substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Le revêtement répond :

- au classement des locaux au plus U3P3 définis par le CSTB (Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux - e-Cahier du CSTB n° 3782_v2 – Juin 2018).

- ou à la classification internationale au plus 33-42 définie par la norme NF EN ISO 10874 (NF EN ISO 10874 : Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Classification).

9. Circuit de distribution :

BtoC.

10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	25
Propriétés déclarées des produits (à la sortie de l'usine)	-	Les propriétés déclarées des produits sont conformes à la norme NF EN ISO 26986 et les performances des caractéristiques essentielles sont déclarées conformément à la norme NF EN 14041.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriés et les codes d'application)	-	L'application des produits est supposée conforme au NF DTU 53.12
Qualité présumée des travaux	-	La qualité des travaux d'installation est présumée conforme au NF DTU 53.12.
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Le domaine d'emploi et l'intensité d'utilisation correspondent aux classements indiqués au paragraphe "Description de l'unité fonctionnelle".
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Les produits ne sont pas en contact avec l'environnement extérieur.
Conditions d'utilisation	-	Les conditions d'utilisation (installation, intensité, maintenance) sont supposées conformes aux préconisations du fabricant.
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Un scénario de maintenance a été défini, conforme aux préconisations des fabricants de revêtement de sols PVC : - 1 nettoyage à sec par semaine - 1 nettoyage humide par semaine

11. Information sur la teneur en carbone biogénique

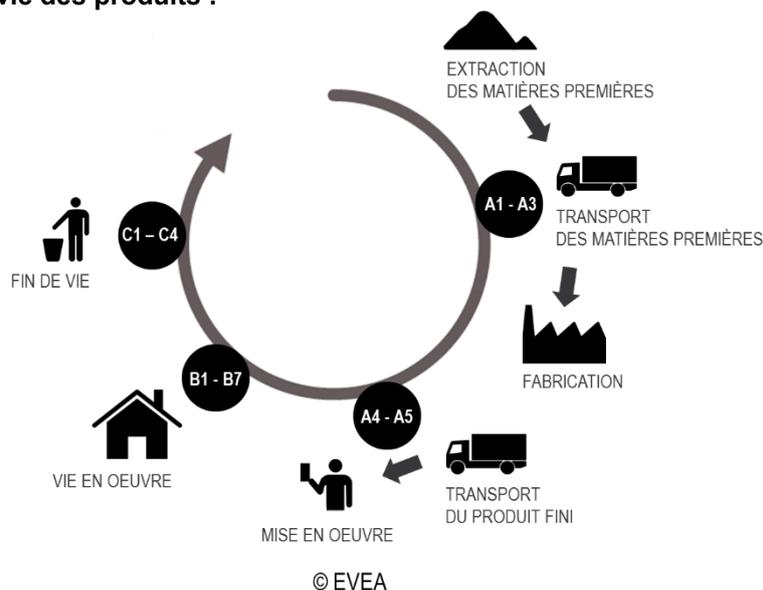
Des emballages sont biosourcés. La captation de CO₂ liée à la photosynthèse lors de la croissance des plantes n'est prise en compte en entrée et en sortie, mais sa quantité est comptabilisée.

La teneur en carbone biogénique déclarée dans les FDES correspond à la somme pour chaque emballage, de la quantité de carbone C/kg de matière*quantité de matière/unité fonctionnelle.

Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique des produits (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0,00E+00
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	2,15E-02

4 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie des produits :



Description des frontières du système :

Frontières du système																Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Etape de production			Etape du processus de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				
A1-A3			A4-A5		B1-B7							C1-C4				D
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Construction / Processus d'installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Besoin en énergie durant la phase d'exploitation	Besoin en eau durant la phase d'exploitation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Potentiel de réutilisation, récupération, recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende : X = module inclus dans l'ACV, MND = Module Non Déclaré

4.1 Étape de production, A1-A3

Les revêtements de sol en PVC expansé sont fabriqués par enduction selon le procédé suivant :

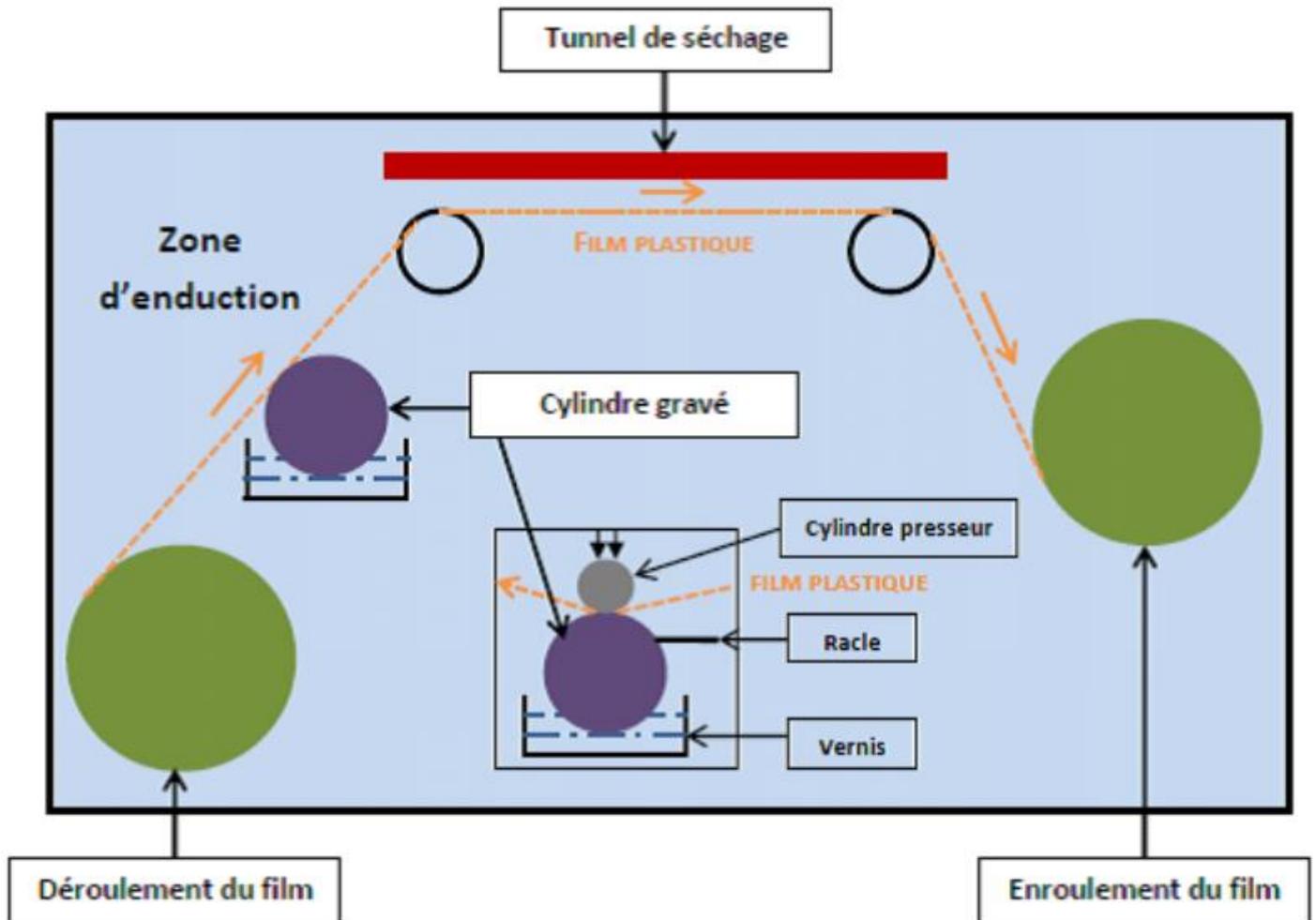


Figure 1 : Procédé d'enduction

4.2 Étape de construction, A4-A5

Les étapes A4 et A5 comprennent le transport des produits et leur emballage, de l'usine de fabrication vers le chantier, ainsi que la pose du produit. La fabrication et le transport de la colle sont pris en compte dans l'étape A5.

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Les produits sont livrés par camion dans des points de vente aux particuliers.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Les véhicules considérés sont : - un camion de type EURO6 et de charge utiles 16-32 tonnes, de l'usine au point de vente. - un véhicule léger type utilitaire pour les derniers kilomètres.
Distance jusqu'au chantier	km	Camion : 1,32E+03 Utilitaire : 3,00E+01
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% % de retours à vide	36 % (donnée générique de la base de données ecoinvent prenant en compte le pourcentage de retours à vide).
Masse volumique en vrac du ou des produit(s) transporté(s)	kg/m ³	-
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	-	<1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Deux scénarios de pose sont possibles pour les produits : - 84% sont en pose collée. - 16% sont en pose libre.
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifier par matériau)	kg/m ²	Colle : 2,10E-01
Consommation d'eau	kg/m ²	0,00E+00
Utilisation d'autres ressources	kg/m ²	0,00E+00
Consommation et type d'énergie	kWh/m ²	0,00E+00
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifier par type)	kg/m ²	Taux de chute : 10% de la surface posée Déchets d'emballage : Carton : 4,78E-02 PEHD : 1,46E-02 PEBD : 2,02E-06 Papier : 2,25E-07 Polyéthylène Téréphtalate (PET) : 1,92E-04 Polypropylène (PP) : 1,51E-03
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie) :	kg/m ²	Les chutes sont considérées comme enfouies à 100%. Les scénarios de fin de vie des emballages sont issus d'Eurostat, et prennent en compte des pourcentages d'enfouissement, de recyclage et d'incinération selon les types de déchets.
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/m ²	Aucune émission n'a été répertoriée / relevée.

4.3 Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Non concerné.

B2 Maintenance :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Le scénario d'entretien est le suivant : - Entretien sec (Aspiration) - Entretien humide (avec un produit détergent)
Fréquence de maintenance	semaine	Entretien sec : 1 fois/semaine Entretien humide : 1 fois/semaine
Intrants auxiliaires pour la maintenance	kg/m ² /DVR	Produit détergent : 7,82E-01
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	kg/m ² /DVR	-
Consommation nette d'eau douce	kg/m ² /DVR	6,52E+01
Intrant énergétique pendant la maintenance	kWh/m ² /DVR	3,26E+00

B3 Réparation :

Non concerné.

B4 Remplacement :

Non concerné.

B5 Réhabilitation :

Non concerné.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Non concerné.

4.4 Étape de fin de vie C1-C4

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Les produits sont retirés à la main puis transportés par camion vers le site d'enfouissement.
Distance de transport du produit en fin de vie	km	5,00E+01
Quantité collectée séparément	kg/UF	0,00E+00
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/UF	2,10E+00
Quantité destinée à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée au recyclage	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00
Quantité de produit éliminé	kg/UF	2,10E+00
Quantité de dioxyde de carbone biogénique résiduel émis	kgCO ₂	0,00E+00

4.5 Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D

Les produits sont enfouis à 100% en fin de vie, et seuls les emballages sont concernée par un taux de recyclage ou d'incinération en fin de vie. Les flux correspondants étant très faibles, le module D est intégré dans la règle de coupure, d'autant plus que ne pas le prendre en compte est conservateur.

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Charges au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergies économisés	Quantités associées (kg/UF)	
			Entrée	Sortie
-	-	-	-	-

5 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système et règle de coupure	<p>Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire définie par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). <p>Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés.
Affectations	<p>Conformément à l'annexe J.6 du programme INIES, aucun principe d'affectation de type « Mass Balance Credits » et « Book and Claim » n'a été utilisé.</p> <p>Les données ecoinvent utilisées utilisent majoritairement des affectations économiques.</p> <p>Les données de production ont été affectées par les industriels, le plus souvent par la surface produite et parfois par la masse.</p>
Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires	<p>Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations sur les années 2021 ou 2022. Le détail sur la localisation des usines est précisé en paragraphe 8.</p> <p>Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.9.1 (cut-off) de décembre 2022 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés.</p> <p> Logiciel d'analyse de cycle de vie utilisé : SimaPro, version 9.5.</p>
Variabilité des résultats	<p>Cette FDES est relative à une gamme de produits dont la liste des références constitue le cadre de validité.</p> <p>Le produit déclaré est un produit type dont l'inventaire en cycle de vie est une moyenne des références de cette liste.</p> <p>Il a été vérifié que les impacts environnementaux de chacune des références de la gamme ne dépassent pas 1,35 fois les impacts du produit type objet de la déclaration pour les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réchauffement climatique total : intervalle de variation [6,32 ; 11,9] ; moyenne 9,23 ; (11,9/9,23) < 1,35. - Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable totale : intervalle de variation [141 ; 264] ; moyenne 206 ; (264/206) < 1,35. - Déchets non dangereux éliminés : intervalle de variation [5,43 ; 9,84] ; moyenne 7,64 ; (9,84/7,64) < 1,35.

6 RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne¹.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

¹ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

Impacts environnementaux	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Changement climatique - total kg CO ₂ eq/UF	4,25E+00	2,14E-01	7,39E-01	5,81E-01	1,12E+00	0,00E+00	2,14E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-02	0,00E+00	1,57E-01	0,00E+00
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO ₂ eq/UF	4,25E+00	2,14E-01	8,12E-01	5,81E-01	1,04E+00	0,00E+00	1,75E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-02	0,00E+00	1,57E-01	0,00E+00
Changement climatique - biogénique kg CO ₂ eq/UF	-1,12E-02	7,47E-05	-7,48E-02	2,32E-04	7,87E-02	0,00E+00	1,43E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,26E-06	0,00E+00	2,28E-05	0,00E+00
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ eq/UF	1,02E-02	1,22E-04	1,55E-03	3,05E-04	1,61E-03	0,00E+00	3,78E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,66E-06	0,00E+00	4,86E-06	0,00E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	4,04E-06	4,39E-09	2,52E-07	1,26E-08	4,38E-07	0,00E+00	4,52E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,22E-10	0,00E+00	6,19E-10	0,00E+00
Acidification mole de H ⁺ eq/UF	2,09E-02	1,47E-03	2,66E-03	1,56E-03	4,58E-03	0,00E+00	1,03E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,24E-05	0,00E+00	1,41E-04	0,00E+00
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	5,34E-04	1,79E-06	4,51E-05	5,28E-06	7,24E-05	0,00E+00	1,64E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,58E-07	0,00E+00	1,67E-07	0,00E+00
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	3,63E-03	3,65E-04	5,87E-04	4,30E-04	8,39E-04	0,00E+00	5,60E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,04E-05	0,00E+00	1,22E-04	0,00E+00
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	4,10E-02	3,98E-03	5,66E-03	4,57E-03	9,15E-03	0,00E+00	2,48E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,09E-04	0,00E+00	6,25E-04	0,00E+00
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	1,69E-02	1,40E-03	2,47E-03	2,35E-03	4,01E-03	0,00E+00	6,33E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,59E-05	0,00E+00	2,73E-04	0,00E+00
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	6,05E-05	6,33E-07	4,66E-06	2,51E-06	1,07E-05	0,00E+00	3,02E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,50E-08	0,00E+00	4,39E-08	0,00E+00
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	9,17E+01	2,98E+00	1,90E+01	8,24E+00	2,18E+01	0,00E+00	6,19E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,76E-01	0,00E+00	4,89E-01	0,00E+00
Besoin en eau m ³ de privation eq dans le monde/UF	4,57E+00	1,21E-02	4,27E-01	3,56E-02	8,75E-01	0,00E+00	1,14E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,15E-03	0,00E+00	2,20E-03	0,00E+00

Impacts environnementaux	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Émissions de particules fines Indice de maladies/UF	1,83E-07	1,42E-08	2,21E-08	4,63E-08	4,60E-08	0,00E+00	1,04E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,44E-09	0,00E+00	3,40E-09	0,00E+00
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	1,52E-01	1,73E-03	7,18E-02	4,98E-03	3,78E-02	0,00E+00	4,31E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,40E-04	0,00E+00	5,05E-04	0,00E+00
Écotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	3,61E+01	1,46E+00	3,82E+00	4,05E+00	7,35E+00	0,00E+00	3,18E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,36E-01	0,00E+00	7,20E+00	0,00E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	2,87E-09	9,99E-11	3,24E-10	3,88E-10	5,56E-10	0,00E+00	1,73E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,85E-12	0,00E+00	1,24E-11	0,00E+00
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	6,12E-08	1,93E-09	6,43E-09	5,98E-09	1,31E-08	0,00E+00	4,37E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,96E-10	0,00E+00	3,97E-10	0,00E+00
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	1,36E+01	1,57E+00	3,71E+00	4,66E+00	3,95E+00	0,00E+00	2,79E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,67E-01	0,00E+00	1,20E+00	0,00E+00

Utilisation des ressources	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	5,19E+00	5,09E-02	8,68E-01	1,51E-01	1,14E+00	0,00E+00	1,63E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,33E-03	0,00E+00	2,12E-02	0,00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,91E-01	0,00E+00	7,09E-01	0,00E+00	-5,38E-01	0,00E+00	2,80E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	5,38E+00	5,09E-02	1,58E+00	1,51E-01	6,05E-01	0,00E+00	1,66E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,33E-03	0,00E+00	2,12E-02	0,00E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	5,25E+01	2,98E+00	1,61E+01	8,24E+00	1,79E+01	0,00E+00	5,34E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,76E-01	0,00E+00	4,89E-01	0,00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	3,92E+01	0,00E+00	2,95E+00	0,00E+00	3,74E+00	0,00E+00	8,54E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	9,17E+01	2,98E+00	1,90E+01	8,24E+00	2,17E+01	0,00E+00	6,19E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,76E-01	0,00E+00	4,89E-01	0,00E+00
Utilisation de matière secondaire kg/UF	7,22E-03	0,00E+00	3,55E-02	0,00E+00	4,27E-03	0,00E+00	1,43E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	7,39E-02	4,31E-04	9,32E-03	1,25E-03	1,28E-02	0,00E+00	7,91E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,96E-05	0,00E+00	5,97E-04	0,00E+00

Catégorie de déchets	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	1,73E-01	3,05E-03	2,03E-02	8,94E-03	3,45E-02	0,00E+00	1,11E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,66E-04	0,00E+00	5,63E-04	0,00E+00
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	2,44E+00	1,48E-01	3,89E-01	4,62E-01	7,71E-01	0,00E+00	1,31E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,59E-02	0,00E+00	2,11E+00	0,00E+00
Déchets radioactifs éliminés g/UF	1,54E-04	1,16E-06	8,73E-05	3,37E-06	3,55E-05	0,00E+00	5,36E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,06E-08	0,00E+00	2,79E-07	0,00E+00

Flux sortants	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination			
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,27E-02	0,00E+00	2,43E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,45E-02	0,00E+00	7,08E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,00E-02	0,00E+00	1,43E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Catégorie d'impact / flux	Unité	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation	Étape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO2 eq/UF	5,20E+00	1,71E+00	2,14E+00	1,76E-01	9,23E+00	0,00E+00
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq/UF	5,28E+00	1,63E+00	1,75E+00	1,76E-01	8,83E+00	0,00E+00
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq/UF	-8,59E-02	7,89E-02	1,43E-02	2,91E-05	7,33E-03	0,00E+00
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq/UF	1,18E-02	1,91E-03	3,78E-01	1,45E-05	3,92E-01	0,00E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	4,30E-06	4,51E-07	4,52E-08	1,04E-09	4,79E-06	0,00E+00
Acidification	mole de H+ eq/UF	2,50E-02	6,14E-03	1,03E-02	1,83E-04	4,17E-02	0,00E+00
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	5,81E-04	7,77E-05	1,64E-04	3,25E-07	8,23E-04	0,00E+00
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	4,58E-03	1,27E-03	5,60E-03	1,32E-04	1,16E-02	0,00E+00
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	5,07E-02	1,37E-02	2,48E-02	7,34E-04	8,99E-02	0,00E+00
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	2,08E-02	6,36E-03	6,33E-03	3,38E-04	3,38E-02	0,00E+00
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	6,58E-05	1,32E-05	3,02E-05	1,09E-07	1,09E-04	0,00E+00
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	1,14E+02	3,00E+01	6,19E+01	7,65E-01	2,06E+02	0,00E+00
Besoin en eau	m³ de privation eq dans le monde/UF	5,01E+00	9,10E-01	1,14E+00	3,36E-03	7,06E+00	0,00E+00
Émissions de particules fines	Indice de maladies/UF	2,19E-07	9,23E-08	1,04E-07	4,84E-09	4,21E-07	0,00E+00
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	2,26E-01	4,27E-02	4,31E-01	6,45E-04	7,00E-01	0,00E+00
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	4,14E+01	1,14E+01	3,18E+01	7,34E+00	9,20E+01	0,00E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh/UF	3,29E-09	9,44E-10	1,73E-09	2,12E-11	5,99E-09	0,00E+00
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh/UF	6,96E-08	1,90E-08	4,37E-08	5,92E-10	1,33E-07	0,00E+00
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension/UF	1,89E+01	8,61E+00	2,79E+01	1,36E+00	5,67E+01	0,00E+00
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	6,11E+00	1,29E+00	1,63E+01	2,55E-02	2,37E+01	0,00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	9,00E-01	-5,38E-01	2,80E-01	0,00E+00	6,42E-01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	7,01E+00	7,56E-01	1,66E+01	2,55E-02	2,43E+01	0,00E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	7,15E+01	2,62E+01	5,34E+01	7,65E-01	1,52E+02	0,00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	4,21E+01	3,74E+00	8,54E+00	0,00E+00	5,44E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	1,14E+02	2,99E+01	6,19E+01	7,65E-01	2,06E+02	0,00E+00
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	4,27E-02	4,27E-03	1,43E-02	0,00E+00	6,13E-02	0,00E+00

Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m³/UF	8,36E-02	1,41E-02	7,91E-03	6,37E-04	1,06E-01	0,00E+00
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1,97E-01	4,35E-02	1,11E-01	8,29E-04	3,53E-01	0,00E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	2,98E+00	1,23E+00	1,31E+00	2,12E+00	7,64E+00	0,00E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	2,43E-04	3,88E-05	5,36E-04	3,69E-07	8,18E-04	0,00E+00
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	0,00E+00	4,27E-02	2,43E-02	0,00E+00	6,70E-02	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	3,45E-02	7,08E-02	0,00E+00	1,05E-01	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	7,00E-02	1,43E-01	0,00E+00	2,13E-01	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1 2}	Émissions de COV et de formaldéhyde	Emissions de COVT dans l'air du produit : mesure à 28 jours (série NF EN ISO 16 000) < 250 µg/m ³ – Conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français. Emission de COVT dans l'air de la colle : dépend du choix de l'utilisateur.	Les références de ces PV et rapports d'essais sont disponibles dans les documentations techniques des produits ou sur demande auprès des fabricants.
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Aucun essai de croissance fongique et bactérienne n'a été réalisé sur les produits.	N/A
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai d'émissions radioactives n'a été réalisé sur les produits.	N/A
	Émissions de fibres et de particules	Aucun essai d'émissions de fibres et de particules n'a été réalisé sur les produits.	N/A
Émission dans le sol et l'eau ^{1 2}	Aucun essai d'émissions dans l'eau ni dans le sol n'a été réalisé sur les produits.	N/A	Émission dans le sol et l'eau ^{1 2}

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, Juin 2018)

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance au niveau du confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

L'efficacité acoustique au bruit de choc est d'au moins 15 dB suivant la norme NF EN ISO 717-2.

Le niveau de sonorité à la marche est inférieur à 65 dB suivant la norme NF S 31-074.

Les références de ces PV et rapports d'essais sont disponibles dans les documentations techniques des produits ou sur demande auprès des fabricants.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Les revêtements de sol ont des couleurs et des designs multiples qui participent à la décoration intérieure et au bien-être des personnes dans le bâtiment. Le design permet de contribuer à la visualisation de l'accessibilité des locaux.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance olfactive. Aucun test n'a été réalisé.

9 REFERENCES COMMERCIALES COUVERTES

Industriels	Références des produits	
Beaulieu	Blacktex Elite Emotions Feelings	Polaris Soho Supertex Supreme
Gerflor	Booster Texline	Texline HQR
Tarkett	Iconik Confort	Iconik ResisTex

10 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.